



APOTHÉOSE CULTURELLE

Gandur: mécène en eaux troubles

BENITO PEREZ

«Sulfureux trader», selon les mots du conseiller municipal Pierre Gauthier ou simple «collectionneur», comme le présentait en mars 2010 le conseiller administratif Patrice Mugny? Généreux mécène ou profiteur (lire ci-contre)? Prononcez le nom de Jean Claude Gandur et les passions se déchaînent inmanquablement. C'est que le personnage, auquel la Ville s'apprête à accoler son prestige muséal, fascine. Vaudois basé sous le doux climat (d'affaires) londonien, cet acheteur d'art compulsif de 66 ans, deux fois milliardaire selon Forbes, n'a pas que le fisc voyageur, sa vie, son œuvre se lisent comme un roman d'aventures. Ou un polar, c'est selon.

D'origine russe et turque, Gandur naît en France mais passe sa prime jeunesse à Alexandrie, en Egypte. L'histoire familiale raconte que c'est la révolution de Nasser qui pousse l'adolescent vers la Suisse. Avisé, il y poursuivra des études de science politique et de droit à Lausanne, deux choix qui se révéleront payants. Car si l'art et le commerce sont dans les gènes de la tribu Gandur, le jeune homme trouve sa vocation chez le pionnier du négoce, Philipp Brothers. A 27 ans, sur les bords du Lac de Zoug, il découvre paradoxalement l'Afrique francophone et ses richesses. L'école est réputée, «PhiBro» n'a-t-elle pas formé un autre jeune prometteur, l'Étatsunien Marc Rich, parti fonder la future Glencore?

En 1987, c'est le grand saut. Avec trois associés, Gandur se met à son compte et crée Addax and Oryx Group (AOG), du nom de deux bondissantes antilopes africaines. Le voyage peut se poursuivre: les îles Vierges pour la holding, île de Man pour Addax Petroleum, Genève pour le négoce et surtout Kurdistan irakien, Nigéria, Sierra Leone, Congo-Brazzaville, Centrafrique, Côte d'Ivoire ou encore Bénin pour l'approvisionnement en pétrole et accessoirement en or puis en biocarburant.

Profits maximaux

Car, entretemps, le courtier à succès s'est fait industriel. Dès 1996, AOG rachète infrastructures et concessions en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Avec une préférence marquée pour les

terrains minés, où le risque et les profits maximaux vont de pair.

Pour qui a du flair et la souplesse d'une moyenne structure, guerres et souverainetés contestées sont une bénédiction. Gandur est ainsi le premier à investir au Kurdistan d'Irak, devenu autonome depuis la chute de Saddam Hussein en 2003. Il sait que la plupart des trusts transnationaux n'oseront pas lui disputer ce terrain, de peur d'indisposer Bagdad et se voir barrer les immenses champs pétroliers du sud du pays.

Pour naviguer sur ces eaux troubles, le patron d'AOG sait se faire apprécier des pouvoirs locaux. Il n'hésite pas à sortir son chéquier pour bâtir des routes et arroser les communautés en projets de développement. Et s'entoure des personnes les mieux en cour auprès du potentat du moment. Au Congo-Brazzaville et au Sénégal, le Suisse poussera l'idylle jusqu'à obtenir un statut diplomatique!

Un coup de maître

Mais son coup de maître, Gandur le réalise en 1998, à peine deux ans après ses débuts dans la production. AOG convainc le régime du général Sani Abacha et les sociétés étatsunienne Ashland et française Total de lui confier quatre blocs offshore pour moins de 50 millions de dollars. Un deal qui fait de la petite société l'un des premiers opérateurs du Nigeria, au côté de géants tels que Shell, ExxonMobil, ENI ou Chevron!

Comment une telle pépite a-t-elle pu finir dans les mains de Gandur? Pour ses partisans comme pour ses détracteurs, l'affaire résume tout le savoir-faire du Vaudois. «Jean Claude est capable d'ouvrir les portes et de négocier à son aise», admire un analyste canadien, cité par *Forbes*.

Pour les autres, le génie des relations humaines et la connaissance de l'Afrique ne suffisent pas auprès des régimes les plus corrompus de la planète. En cinq ans de pouvoir dictatorial, le Nigérien Sani Abacha n'a-t-il pas amassé une fortune estimée à plus de 2 milliards de francs?

«Addax Petroleum n'a jamais versé de pots-de-vin», déclarait Gandur au *Temps* en 2010. De fait, en presque quarante ans passés à ferrailler sur les marchés agités du pétrole, le Suisse et ses sociétés

n'ont jamais vu la moindre condamnation venir entacher leur réputation'.

Mais le vent de la justice n'est pas non plus passé très loin. Plusieurs partenaires et ex-employés ont eu moins de chance, à commencer par le ministre nigérien du Pétrole à l'époque du deal avec Ashland, condamné en France en 2007 pour blanchiment aggravé de 15 millions d'euros versés par Total contre des marchés pétroliers. Ou encore l'ancien responsable d'Addax au Nigéria, le Français Richard Granier-Deferre, tombé lors du même procès pour «complicité de blanchiment». Six ans plus tôt, deux ex-cadres d'AOG au Nigéria avaient déjà été condamnés pour le transfert de fonds du clan Abacha vers... Genève. Mais sans incriminer la société.

«Gandur s'est entouré de flibustiers dont il était le maître à penser», décrit Marc Guéniat, chargé des enquêtes à la Déclaration de Berne. Et de signaler que la dernière génération formée par

AOG s'est récemment illustrée au desk africain de Gunvor, le négociant russe basé à Genève, rejoint en 2007. Une fine équipe qui est actuellement sous enquête du Ministère public de la Confédération pour une affaire de corruption estimée à 30 millions de dollars.

Gandur, lui, s'est fait plus discret depuis qu'il a revendu bonne part de ses activités au chinois Sinopec, en 2009. Mais si le parfum de la corruption s'est quelque peu dissipé, les critiques demeurent, désormais dirigées contre ses projets d'agrocarburant en Sierra Leone, l'un des pays les plus pauvres de la planète, où des milliers d'hectares agricoles nourrissent désormais les réservoirs automobile grâce à la canne à sucre.

Affameur, pour les uns, créateur de richesses pour les autres, le débat peut donc se poursuivre. Dès la semaine prochaine au Municipal.

¹A noter que la corruption active d'agent public n'est devenue un délit pénal en Suisse qu'en 1999.



Jean Claude Gandur, plusieurs fois soupçonné mais jamais condamné. KEYSTONE

L'ARGENT DE GANDUR, CHANCE OU ARNAQUE?

Ensemble à gauche et l'UDC ont dans leur cible le partenariat public-privé qui fonde le projet du MAH et qui est formalisé dans la convention signée en 2010 par Patrice Mugny et la Fondation Gandur pour l'art (FGA). Car celle-ci assortit le financement jusqu'à 40 millions promis par le milliardaire Jean Claude Gandur et le prêt pour nonante-neuf ans de sa collection de toute une série de conditions jugées inacceptables. Notamment: le MAH devra exposer en permanence 50% de la collection d'art antique et 250 tableaux d'après-guerre sur au moins 400m²; conserver, étudier, diffuser les collections; souscrire une assurance tous risques. La FGA peut décider seule des œuvres exposées et les retirer en tout temps; elle pourra organiser deux expositions temporaires tous les quatre ans; elle sera concertée à propos de la politique générale du MAH; tous les supports de communication du MAH mentionneront le partenariat; les soclages et encadrements pour les objets «Gandur» se distingueront; enfin, des bureaux dans le MAH agrandi seront prêtés à la FGA. Pour EàG, le milliardaire s'offre un musée dans le musée à bon compte, tout en ayant une mainmise sur la politique culturelle du MAH et en déléguant les frais de fonctionnement à la collectivité. Au final, c'est la Ville qui subventionnera le milliardaire, estiment en substance EàG et l'UDC, qui ont, en vain, tenté de connaître, sur nonante-neuf ans, les implications financières de la convention pour la Ville.

Le directeur du MAH, Jean-Yves Marin, ne peut se résoudre à considérer la collection Gandur comme une charge au vu de sa richesse et de l'apport patrimonial, culturel et en termes de rayonnement pour le musée. Sami Kanaan insiste sur le fait que le but est de rendre accessibles au public des œuvres magnifiques, tout en rendant l'extension du musée réalisable. Charlotte de Senarclens ne voit pas dans la convention un partenariat excessivement contraignant. «Il est normal que M. Gandur souhaite voir ses œuvres exposées dans de bonnes conditions.»

En commission, Sami Kanaan a affirmé qu'il était impossible d'estimer les charges et les revenus induits par le partenariat. Le projet du MAH, ajoute-t-il, entraînera une augmentation des frais généraux du musée de seulement 20% pour une surface supplémentaire de 50%, mais il est impossible d'isoler les dépenses liées aux collections Gandur. Jean-Yves Marin les minimise, par exemple en affirmant que l'entretien des pièces se résume souvent à une vérification annuelle par un restaurateur du musée. Le gardiennage pour les expos permanentes? Dur à chiffrer, mais cet argent sera dépensé de toute façon, que ce soit pour des objets «Gandur» ou d'autres. Quant à la police d'assurance et à la valeur des collections, secret d'Etat, pour éviter la spéculation sur le marché de l'art et l'incitation au cambriolage.

Sami Kanaan relativise à son tour: la FGA ne souhaite plus disposer de bureaux dans le MAH. Quant à la périodicité des expositions temporaires, M. Gandur souhaite seulement que ses trésors ne dorment pas dans les dépôts. Le magistrat affirme lui-même que la convention doit être mise à jour, notamment en scindant le prêt des collections du don pour l'extension. Mais, selon M. Kanaan, M. Gandur, vexé par les attaques d'Ensemble à gauche contre sa personne en séance du Conseil municipal, veut désormais attendre le vote final avant de retoucher la convention. Des assurances verbales totalement insuffisantes, dénonce Tobias Schnebli (EàG) dans son rapport de minorité. RA

Nouvelle Comédie: un partenariat public-public incertain

L'autre gros morceau de cette fin de législature concerne le théâtre de la Nouvelle Comédie. Futur centre névralgique de la gare du CEVA aux Eaux-Vives, cet équipement public doit prendre le relai de l'actuelle Comédie, au boulevard des Philosophes, une vieille dame de plus de 100 ans qui n'est plus adapté aux besoins. L'objectif est d'inaugurer le théâtre début 2019, en même temps que la nouvelle gare.

Si le Musée d'art et d'histoire repose sur un partenariat public-privé, le théâtre sera le fruit d'un partenariat public-public puisque la Ville de Genève prendra 53 millions de francs à sa charge et le canton 45 millions.

C'est ce à quoi s'est engagé le Conseil d'Etat, et en particulier son

président, le PLR François Longchamp. Pourtant, même si la somme est formellement réservée dans le plan d'investissement cantonal, le Conseil municipal est invité à voter un crédit de 93 millions (la part de la Ville et l'avance de celle du canton) sans garantie que le Grand Conseil s'embarquera dans l'aventure.

Cheffe de la commission des travaux du parlement cantonal, la PLR Bénédicte Montant pense que son parti pourra faire pencher la balance vers le oui. Elle-même, enthousiaste, n' imagine pas laisser une «dent creuse» à la gare du CEVA. Mais rien n'est sûr, car «il faudra mettre en parallèle la dette du canton».

«Je suis optimiste par nature», a déclaré Sami Kanaan en commission

des travaux. Le chef de la Culture en Ville a ajouté que si celle-ci perdait son partenaire, le Conseil administratif ne renoncerait pas et étudierait avec le délibératif des alternatives, dont celle d'une prise en charge entière par la municipalité.

Pour le PDC Ville de Genève, 98 millions ne seraient pas trop cher payé au vu du bijou qui fera rayonner Genève et le nouveau quartier dont il forme une pièce centrale du puzzle. En commission, le PLR proposait, lui, de conditionner l'engagement de la Ville à celui du canton. Mais il se rallie à une majorité pour transformer la contrainte en simple recommandation. La Ville, maître d'œuvre du projet, ne doit pas

chipoter et envoyer un signal positif et clair au canton.

L'UDC et le MCG refuseront la dépense, jugée trop importante au vu du nombre de projets colossaux votés ou encore à voter. Le parti blochérien réfléchit même au lancement d'un référendum – qui s'ajouterait à celui contre le MAH. De quoi sérieusement plomber ces projets en cas de double votation.

L'UDC considère aussi trop flou le sort qui sera réservé à l'actuelle Comédie. L'exécutif affirme qu'elle ne sera plus un théâtre, mais veut la garder en mains publiques. Elle pourrait être affectée à la formation de comédiens. Ou confiée à une haute école. Fumeux, constate aussi le PDC. Il prévient «qu'on

ne pourra faire l'économie d'une rénovation du bâtiment, qui pourrait atteindre les 20 millions de francs».

Enfin, pour l'UDC Eric Bertinat, le projet culturel du nouveau théâtre est hasardeux. Il craint un scénario similaire au stade de Genève. L'emploi sera triplé et la production doublée. Le théâtre accueillera deux salles de spectacles (500 et 250 places), la plus petite étant modulable. Et tout un espace sera réservé aux arts du théâtre, abritant des artisans spécialisés dans la confection des décors et costumes. En commission, le magistrat Sami Kanaan s'est voulu rassurant, affirmant que les théâtres genevois affichent un taux de fréquentation de 80%. RACHAD ARMNANIOS